

Le Président

PARIS, le 16 novembre 2012

n° 74

Messieurs les ministres,

Afin de mettre la commission des Finances en mesure de suivre l'évolution des départs et retours de contribuables français et d'avoir des éléments d'appréciation de l'attractivité fiscale de la France, je souhaiterais que vous me fassiez parvenir les informations disponibles sur :

1. les départs et retours de redevables de l'ISF pour 2009 et 2010 (actualisation de la fiche établie en 2010 sur l'année 2008).

Est-il possible de mettre en place un suivi permettant d'avoir à la fin d'une année n la situation de l'année n-1 ?

2. l'*exit tax*, prévue par l'article 167 bis du CGI et applicable depuis mars 2011 : des déclarations de plus-values latentes ont-elles été enregistrées et pour quel montant ? Des cessions ont-elles eu lieu et pour quel produit ? Ces informations seront données par pays de destination des expatriés.

Un suivi semestriel, voire trimestriel des déclarations peut-il être mis en place ?

En liaison avec le ministère des Affaires étrangères, voulez-vous me faire part de :

3. l'évolution, depuis 2009, du nombre de Français inscrits dans les consulats français à l'étranger : a) global ; b) dans chacun des pays suivants : Suisse, Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Espagne, Maroc, Etats-Unis, Canada, Singapour ;

4. l'évolution, depuis 2009, du nombre d'enfants de Français expatriés inscrits dans des écoles françaises à l'étranger et sur liste d'attente : a) global ; b) dans chacun des pays désignés au 3 ;

5. le cas échéant, des résultats des enquêtes et sondages que le ministère des Français de l'étranger aurait diligentés aux fins de connaître les motivations des Français expatriés.

Par ailleurs, il serait très intéressant de mesurer l'attractivité de la France en suivant notamment l'évolution du nombre et de la situation des résidents fiscaux étrangers dans notre pays. À ce stade, la non distinction, dans les déclarations de capital imposable et de revenus imposables, entre redevables français et étrangers ne permet pas de réaliser ce suivi.

Pourriez-vous envisager d'introduire cette demande d'information dans les déclarations de revenus et d'ISF ? Quelles seraient les considérations d'ordre juridique ou technique qui s'opposeraient à la prise en compte de cette information ?

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Messieurs les Ministres, à l'expression de ma haute considération.

Gilles CARREZ

Monsieur Pierre MOSCOVICI
Ministre de l'Économie et des finances
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

M. Jérôme CAHUZAC
Ministre délégué chargé du Budget
Ministère de l'Économie et des finances
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12